

en son nom des Patriarches, qui, après avoir travaillé fortement à apprendre toutes vos langues, s'appliquassent à vous instruire de tout ce qu'il faut absolument croire et faire pour mériter de voir et de posséder le Grand Dieu dans le séjour de sa gloire après avoir quitté ce pays de mort que nous habitons. Quand quelque temps après on eût appris au Roy votre Père, que l'on vous avoit trouvez très-disposez à écouter les véritez du grand livre de la Prière; que plusieurs de vous avoient déjà reçu le Baptême de Jésus-Christ, et qu'il ne se passoit presque pas de jours que quelq'un parmi vous ne le reçût; le Roy très-Priant pensa alors à vous prendre tous tant que vous êtes sous sa protection royale; c'est ce qui fait que d'abord il voulut et ordonna que l'on ne cessât d'entretenir au milieu de vous des Patriarches; que l'on vous fit bâtir des Eglises pour vous y assembler, vous y faire prier; y rendre vos enfans Priants par le Baptême, vous y faire participer au Grand Bienfait, y recevoir la déclaration de vos fautes toutes les fois que vous voudriez la Pénitence; y offrir tous les jours à Dieu le Grand Bienfait pour nous vivants et pour le soulagement des âmes de nos frères Priants après leur décès; enfin pour y lier indissolûblement au nom de Dieu et aux pieds de sa table sainte, l'homme et la femme qui se prendroient mutuellement pour vivre ensemble. Il s'agissoit alors, mes enfans, de vous faire connoître ce qui vous intéressoit le plus; je veux dire, toutes les grandes véritez renfermées dans la Prière, qu'il vous importoit nécessairement de